

Rôle :	ONG/cabinet Sous-traitant
Pays :	Côte d'Ivoire
Date limite de soumission :	9 février 2024
Début :	Avrils 2024
Durée :	Un (01) renouvelable après une évaluation de la performance
Rémunération :	Faire une proposition financière
Exigences linguistiques :	Français/Anglais

À propos d'IMPACT

IMPACT transforme la gestion des ressources naturelles dans les régions où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. Nous nous employons à analyser et à concevoir des approches de gestion des ressources naturelles dans une triple optique de renforcement de la sécurité, de développement et d'équité. Organisme indépendant sans but lucratif, IMPACT fait action commune avec des partenaires locaux pour apporter un changement durable.

IMPACT est présente en Côte d'Ivoire depuis 2018 où elle met en œuvre des projets en vue d'améliorer la gouvernance dans le secteur artisanal minier de l'or. Pour en savoir plus : www.impacttransform.org

À propos de planetGOLD Côte d'Ivoire

Le projet planetGOLD Côte d'Ivoire est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En Côte d'Ivoire, les organismes d'exécution sont IMPACT et le Centre Africain de Santé Environnementale (CASE) qui travailleront sous la supervision d'un Comité de pilotage présidé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la République de Côte d'Ivoire.

Ce projet, d'une durée de cinq ans, vise à encourager la formalisation dans les communautés artisanales et à éliminer le mercure à travers la promotion de technologies alternatives à son utilisation, gage d'un accès de l'or artisanal au marché international. Le projet ivoirien fait partie d'un programme mondial mis en œuvre de manière similaire dans 23 pays. En savoir plus :

<https://www.planetgold.org/>

I- Objectif

Le projet planetGOLD en Côte d'Ivoire recherche un.e Sous-traitant.e pour mener des activités de formation, de sensibilisation, d'engagement des parties prenantes dans les domaines ciblés du projet.

II- Tâches principales

Le prestataire devra :

1. Faire la cartographie des artisans miniers ;
2. Faire une évaluation (ante et post) du comportement (du niveau de changement) des artisans miniers et des populations bénéficiaires en lien avec les dangers relatifs à l'utilisation du mercure ;
3. Renforcer les capacités des artisans miniers, des leaders traditionnels, des associations des jeunes, des associations des femmes ainsi que des enfants sur les dangers liés à l'utilisation du mercure, sur l'adoption de nouvelles technologies alternatives, sur les inégalités de genre et les droits des femmes et les droits des enfants ;
4. Organiser des séances de sensibilisation communautaire sur les dangers liés à l'utilisation du mercure, sur la protection de l'environnement, les inégalités de genre et les droits des enfants afin de promouvoir un changement comportemental et social ;

5. Renforcer le plaidoyer et l'amélioration de l'environnement protecteur de la santé et de promotion de la personne humaine dans les zones du projet ;
6. Accompagner la mise en place de dispositifs communautaires de prévention de l'utilisation du mercure, de promotion des bonnes pratiques alternatives et de lutte contre les vulnérabilités gestion, incluant des représentants de toutes les parties prenantes, tels que les chefs communautaire et religieux, ainsi que le renforcement des capacités techniques de leurs membres.
7. Suivre et évaluer les activités pour la prise de décision par les parties prenantes.

III- **Zones d'intervention et nombre de bénéficiaires :**

Les zones de mise en œuvre des activités du projet sont les suivantes :

N°	Chefs-lieux de région	Départements	Sous-préfectures	Villages	Bénéficiaires	
					F	H
1	Bélier	Djékanou	Djekanou	Abouaakakro 2	504	947
2	Marahoué	Bouaflé	Pakouabo	Agbanssou		
3	Poro	Korhogo	Kiérou	Pétonkaha		
4	Hambol	Dabakala	Dabakala	Bidiala Bobosso		
5	Moronou	Bongouanou	N'Guessankro	Aboudikro		
Total beneficiaries					1451	

IV- **Livrables/rapports**

Au cours et au terme de la mission, le sous-traitant soumettra les livrables suivants :

- Rapport de l'évaluation initiale du comportement des artisans miniers et des populations bénéficiaires en lien avec les dangers relatifs à l'utilisation du mercure ;
- Rapport mensuel décrivant le déroulement des activités à transmettre au plus tard le 5 du mois suivant ;
- Rapport trimestriel à transmettre au plus tard le 15 du mois suivant la fin du trimestre ;
- Rapport annuel à transmettre au plus tard le 15 décembre de l'année en cours ;
- Liste des bénéficiaires et leurs contacts ;
- Liste des leaders communautaires et leurs contacts ;
- Liste des autorités administratives impliquées ;
- Rapport de l'évaluation finale du changement de comportement des artisans miniers et des populations bénéficiaires en lien avec les dangers relatifs à l'utilisation du mercure
- Rapport final ou de clôture sur le déroulement des activités à transmettre au plus tard 30 jours suivant la clôture des activités ;
- Base de données des bénéficiaires et des personnes sensibilisées indiquant le nombre d'enfants, de femmes et d'hommes sensibilisés.

IMPACT assurera la supervision des activités du sous-traitant retenu en lien avec et les Ministères techniques et la validation des livrables et rapports.

V- Profil requis pour le sous-traitant

Les organismes soumissionnaires devront être des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) nationales ou Cabinets prestataires, disposant d'une autonomie financière, ayant une expérience prouvée en matière de gestion de projet d'envergure nationale, travaillant localement et disposant de compétences avérées dans la mobilisation communautaire, la communication pour un changement comportemental et social, dans le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage en matière de projet de développement.

Ils devront, de façon spécifique avoir des ressources humaines qualifiées et compétentes dans le domaine concerné pour mener les interventions spécifiques.

VI- Critères complémentaires

Les Organisations Non Gouvernementales nationales ou cabinets prestataires doivent répondre aux critères suivants (avec des références) :

- Disposer de document d'existence légale (récépissé, agrément, etc.) (Eliminatoire) ;
- Avoir un minimum de 5 ans d'expérience en matière de mise en œuvre de projet de développement communautaire ;
- Avoir au moins deux (02) années d'expérience de travail dans les zones de couverture envisagée ;
- Avoir une expérience de travail dans la mise en œuvre d'interventions similaires en collaboration avec une entité gouvernementale en Côte d'Ivoire ou en dehors ;
- Disposer de personnels administratifs et programmatiques qualifiés ;
- Disposer d'une bonne capacité de gestion financière, de mobilisation communautaire et d'une bonne compréhension des questions liées à la protection de l'environnement, du genre, des droits humains ;
- Disposer d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières ;
- Fournir des Attestations de bonne exécution des missions antérieures ;
- Avoir une connaissance avérée du secteur artisanal minier est un atout.

VII- Méthode de sélection

Le prestataire sera recruté selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). A cet effet, les soumissionnaires doivent faire des propositions technique (décrivant la stratégie et le mode opératoire) et financière.

VIII- Soumission des dossiers:

Les candidatures doivent être adressées à jobs@impacttransform.org en indiquant le **nom de l'ONG/Cabinet en précisant « Appel à propositions pour le recrutement d'un.e ONG/cabinet Sous-traitants »** accompagnées des documents ci-après :

- Proposition technique ;
- Proposition financière.

Seuls les soumissionnaires présélectionnés seront contactés.

Vous êtes priés de n'envoyer aucun courriel, message WhatsApp, de ne pas téléphoner et de ne pas vous présenter sur place.

La date limite pour le dépôt des candidatures est le 09 février 2024.

***Les candidatures ne répondant pas aux exigences ci-dessus seront automatiquement éliminées.
IMPACT applique une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.***

